

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Effectif légal du Conseil municipal

27

Nombre de Conseillers en exercice

27

Présents : BOUSTOULLER M., BRIENT O. (à partir de 18h25), BROUDIC Ch., CORBEL Ch., DRONIOU M.-L., FROMENTOUX S. ; JORAND J.-C., L'HÔTELLIER B., LE BIGOT G., LE GUILLOU P., LE MESTRE Ch., LETANOUX M., MARQUET A., MEYER B., MOISAN Y., NICOL Cl., NIHOARN F., PASCAL S., PROVOST Cl., RODRIGUÈS Cl., SÉGURA Y., STÉPHAN A., TERRIEN P., TOUZÉ P.

Absents : BOUSTOULLER T. ; procuration à BROUDIC Ch.
STRBIK B. ; procuration à STÉPHAN A.
QUEFFEULOU A. ; procuration à LE GUILLOU P.
BRIENT O. (jusqu'à 18h25)

Présents : 24

Absents : 3

Procurations : 3

Organisation de la séance dans le contexte d'urgence sanitaire Covid-19

Dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal se tient Salle Pablo Neruda avec application des mesures sanitaires. Une retransmission via Facebook est organisée.

M. TERRIEN, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sophie FROMENTOUX est désignée secrétaire de séance.

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/02/2021

Rapporteur : M. le Maire

Document :

- Compte-rendu du 18/02/2021

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

M. STÉPHAN déclare : « En prenant connaissance du compte-rendu, nous avons pensé qu'il est nécessaire de faire une mise au point au sujet de la 6^{ème} question sur l'action sociale qui a déclenché la colère d'un adjoint, alors qu'il s'agissait simplement d'une demande d'information, sans aucun sous-entendu. La minorité n'était pas au courant des mesures spéciales liées à l'épidémie et donc pensait que les citoyens le seraient

encore moins. C'est tout. Nous avons entendu que l'adjoint est en permanence à l'écoute de ses administrés et c'est tant mieux. Nous n'avons pas compris comment, mais Mme BROUDIC a ensuite expliqué que les personnes venaient naturellement à la mairie pour s'informer. Cette réponse est tout à fait satisfaisante. Nous n'avons jamais revendiqué le monopole de la solidarité. Nous regrettons que des personnes de la majorité perdent leur sang-froid face à de simples questions et nous attendons que les propos soient à l'avenir moins agressifs. »

Satisfait d'entendre cette réaction, M. LETANOUX déclare qu'il n'a jamais eu d'hostilité vis-à-vis de la Minorité. Par contre, il tient à préciser que lorsqu'une personne s'exprime il faut la laisser achever son propos. Pierre LE GUILLOU levait la main en permanence pour l'interrompre ; ce qui l'a agacé. Il rappelle qu'il ne veut pas de questions donneuses de leçon et souhaite aussi un climat serein. Il ajoute qu'il est tout-à-fait possible de poser des questions tout comme de dire que la façon de les poser ne convient pas. Pour lui, l'épisode du dernier Conseil est terminé.

Le compte-rendu de la séance du 18/02/2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances – Comptes de gestion 2020

M. le Maire rappelle qu'en 2020, le budget de PLEUMEUR-BODOU comprenait un budget principal, retraçant toute l'administration de la Commune, et cinq budgets annexes (plus celui du CCAS).

L'ordre du jour transmis vendredi prévoyait l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs de tous les budgets. Hier soir, la Trésorerie a informé qu'il ne lui serait pas possible de nous transmettre le compte de gestion définitif du budget principal, même si les résultats 2020 sont conformes selon le document communiqué. En effet, les écritures liées au transfert de l'Eau ne sont pas finalisées. La Commune et LTC n'ont pas signé le pacte de transfert. C'est le cas pour les 5 communes (dont LANNION) qui avaient un budget annexe de l'Eau.

Faute de ce document essentiel, les points concernant le vote du compte de gestion et du compte administratif du budget principal sont retirés de l'ordre du jour. Pour information, cette même situation s'était produite lors du transfert de la compétence de l'Assainissement pour le budget 2012.

Pour autant, la certification des résultats par Mme GUÉHENNEUC, Trésorière municipale, est parvenue en Mairie ce jeudi 18 mars en milieu d'après-midi. Les résultats pourront donc être repris de façon anticipée au budget primitif 2021. Les votes du compte de gestion et du compte administratif pour le budget principal interviendront lors d'un prochain Conseil Municipal. La date limite d'adoption est le 30 juin.

Au final, le Conseil Municipal ne votera que les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets annexes.

Il s'agit donc dans un premier temps de présenter les comptes administratifs établis par la Commune et dans un deuxième temps de procéder à l'adoption des comptes de gestion établis par Mme la Trésorière municipale. Le point suivant permettra d'adopter les comptes administratifs.

a. Présentation des comptes administratifs 2020

Rapporteur : Mme ML DRONIOU

Documents :

- Comptes administratifs 2020 tous budgets
- Évolution des résultats 2005-2020 tous budgets

- BP/CA 2020 du budget principal
- Comparaison CA 2018-2020 du budget principal

Mme DRONIOU donne lecture des résultats de l'ensemble des budgets annexes 2020.

Soldes d'exécution des budgets :

Budget principal	1 976 785,95 €
ALSH Crec'h Labo	-248 937,16 €
Campings	805 159,39 €
Ports	649,71 €
Cœur de Bourg	-209 081,48 €
Espace d'activités Tachen an Askol	46 431,89 €
Solde global	2 371 008,30 €

i. Présentation du compte administratif du budget principal

Le Compte administratif prévisionnel de la Commune a été transmis lors du dernier Conseil Municipal et examiné lors des Commissions de finances. Aucun changement n'est intervenu depuis lors.

Les éléments que l'on peut rappeler pour ce budget principal :

- En fonctionnement, les dépenses réelles sont en baisse (-3,86 %) tout comme les recettes réelles de fonctionnement (-10,94 %), contrairement aux années passées. Ces baisses sont dues à la crise sanitaire (de l'ordre de -3 %) et au caractère exceptionnel des recettes de 2019 (vente de biens communaux). Avec 1,379 M €, le résultat brut de la section de fonctionnement est donc en baisse de 59 000 € (-4,10 %). Toutefois, le résultat net est en progression et s'élève à 1,921 M € (+34,9 %). Ceci est dû à l'intégration du résultat du Budget Eau (541 079 €). Malgré ces éléments conjoncturels, il s'agit d'un bon résultat.
- Concernant les investissements, 2020 est une année record avec plus de 2,5 M € de dépenses d'équipement, quand la moyenne annuelle était de 1 M € sur les 10 dernières années. L'année a été notamment marquée par les travaux du bourg (1,13 M€), les travaux de voirie et réseaux sur tout le territoire (671 000 €), 375 000 € pour les bâtiments communaux, etc. Ajoutés aux subventions perçues, l'excédent de fonctionnement capitalisé et l'excédent reporté de 2019 ont permis d'autofinancer la totalité de ces travaux sans contracter d'emprunt.
- L'excédent de fonctionnement 2020 permettra d'autofinancer en grande partie les investissements de 2021 et de les maintenir à un haut niveau. La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire après le remboursement des emprunts, est de 1,3 M€.

ii. Présentation des comptes administratifs des budgets annexes

- Centre de loisirs de Crec'h Labo
 - o Il s'agit d'un budget très difficile puisqu'il est en déficit depuis sa création en 2005 (-139 079 € la 1^{ère} année).
 - o La crise sanitaire a conduit à une réduction des recettes (-19,3 %). Le versement de la participation communale pour le déficit de 60 000 € et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans réduire la qualité de

- service, ont permis de dégager un léger excédent de 4 206 € (similaire à 2019).
 - La dernière échéance de remboursement de l'emprunt (10 661 €) a été effectuée en 2020.
 - Au total, en 2020, le déficit global s'est accru de 2,2 % (5 351 €).
- Ports
 - L'exercice se caractérise par des dépenses et des recettes de fonctionnement habituelles, mais qui se traduisent par un déficit de fonctionnement de 1 128 €. Celui-ci est dû à la nécessité de financer la dotation aux amortissements (9 094 €). Ce budget est fragile.
 - En investissement, l'année est marquée par l'acquisition d'un nouveau véhicule (13 792 €), financé sans recours à l'emprunt, grâce à l'excédent cumulé des années passées.
 - Au total, le budget annexe est clôturé avec un très léger excédent de 649 €.
- Campings
 - La crise sanitaire avec l'ouverture tardive a impacté le fonctionnement des campings avec une baisse 19,3 % des recettes des emplacements. Pour autant, le résultat brut de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 112 754 €, en amélioration de 14 588 € par rapport à 2019 (+12,9 %) en raison d'une baisse des charges de fonctionnement (-37 %).
 - Les excédents cumulés chaque année, qui s'élèvent à 805 159 €, permettront de financer la rénovation du camping de Landrellec.
- Cœur de bourg
 - Lancée il y a plus de 20 ans, l'opération Cœur de bourg est aujourd'hui achevée. Le budget n'a connu aucune activité en 2020. L'opération étant déficitaire de 209 081,48 €, le budget principal devra financer ce déficit.
- Espace d'activités Tachen an Askol
 - Deux lots ont été vendus en 2020 pour 64 000 €. Ce budget devient excédentaire avec un résultat de 46 481 €. Il reste 1 lot disponible.

b. Adoption des comptes de gestion 2020

Documents :

- Comptes de gestion – Bilan des différents budgets

M. le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion de Mme la Trésorière municipale pour les budgets annexes des Ports, des Campings, du Centre de Loisirs, de l'Espace d'activités Tachen an Askol et du Lotissement Cœur de Bourg.

Considérant que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, des titres et des mandats émis et a procédé à tous les mouvements d'ordre qui lui ont été prescrits de passer en 2020 pour les budgets annexes des Ports, des Campings, du Centre de Loisirs, de l'Espace d'activités Tachen an Askol et du Cœur de Bourg ;

Considérant que les comptes de gestion des Budgets annexes sont conformes aux comptes administratifs de ces mêmes budgets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les comptes de gestion des budgets annexes dressés pour l'exercice 2020 par le comptable, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

3. Finances – Adoption des comptes administratifs 2020

Après avoir approuvé les comptes de gestion de Mme la Trésorière et pris acte de leur conformité avec les comptes administratifs, M. le Maire indique que le Conseil Municipal doit procéder à l'approbation des comptes administratifs des budgets annexes.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire se retire avant l'adoption des comptes administratifs.

Sur proposition de Mme BROUDIC, première adjointe, Mme DRONIOU, adjointe aux finances, est élue, à l'unanimité, présidente de séance.

Mme DRONIOU fait procéder au vote pour l'adoption des comptes administratifs.

Considérant la conformité des comptes administratifs des budgets annexes avec les comptes de gestion de Mme la Trésorière pour l'exercice 2020,

Monsieur le Maire s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme DRONIOU, à l'unanimité :

- approuve les comptes administratifs 2020 des budgets annexes des Ports, des Campings, du Centre de Loisirs, de l'Espace d'activités Tachen an Askol et du Cœur de Bourg.

M. le Maire reprend la présidence de séance et remercie le Conseil Municipal de sa confiance.

[Arrivée de Mme BRIENT à 18h25]

4. Finances – Affectation des résultats de 2020

Rapporteur : Mme ML DRONIOU

Documents :

- Affectation des résultats 2020 pour 2021
- Certification des résultats du budget principal

Les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets annexes étant adoptés, il peut être procédé à l'affectation des résultats. De même, la certification des résultats 2020 du budget principal par Mme la Trésorière municipale permet leur reprise de façon anticipée au budget primitif 2021 en même temps que ceux des budgets annexes.

Considérant l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets annexes 2020 ;

Considérant la certification des résultats 2020 du budget principal par Mme la Trésorière municipale en date du 18/03/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la reprise anticipée des résultats du budget principal au budget primitif 2021 telle que proposée ;

- approuve l'affectation des résultats des différents budgets telle que proposée dans le tableau présenté.

5. Finances – Budgets primitifs 2021

Documents :

- Budgets primitifs 2021 tous budgets
- Récapitulatif des principaux investissements prévus en 2021

Mme DRONIOU rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 18/02/2021 et que la Commission des Finances s'est réunie les 03/02/2021 et 09/03/2021. Tous les éléments présentés au cours de ces réunions ont été utilisés pour construire les budgets.

Mme DRONIOU présente le budget principal ainsi que la liste des principaux investissements prévus en 2021. Elle présente ensuite les propositions de dépenses et de recettes dans chacune des sections et pour l'ensemble des budgets annexes.

a. Présentation du budget principal et des principaux investissements 2021

Globalement, avec les restes à réaliser, le budget primitif est équilibré à 8 918 268,92 €, en baisse de 1,72 % par rapport à celui de 2020 (9 074 400,60 €). 4 852 481 € sont consacrés au fonctionnement (54,4 %) et 4 065 787,81 € à l'investissement (45,6 %).

En fonctionnement, les prévisions de recettes et de dépenses sont en hausse. Le reversement total ou partiel de l'excédent d'eau à LTC est pris en considération. Le produit de la fiscalité et les dotations de l'État n'étant toujours pas connus, les prévisions indiquées lors du DOB ont été retenues.

La section d'investissement affiche 3 663 959 € de dépenses d'équipement, dont 2 602 511 € de nouveaux investissements.

Les nouveaux crédits dédiés aux principaux investissements se répartissent ainsi :

Objet par opérations	Montant
Voirie	634 450
Réfection des enrobés : Route de Trébeurden, Hent Pont an Duc, Hent Runveur, Rue des Plages	296 000
Réhabilitation en gourdonnage : Route de Kerviziou, Chemin du Clos Moulong, Hent Toul Kroaz, Hent Crec'h Labo, Pont ar Waz, Impasse de Pont Coulard, Voie Romaine, Route de Kérianégan + Kérianégan Vraz, Impasse empierrée, Impasse de Crec'h ar Rouz, Chemin d'an Ervillo	113 450
Aménagement d'une voie douce Route de Keryvon	200 000
Sécurisation routière (Kerénoc, Penvern)	25 000
Eaux pluviales	32 900
Travaux sur réseaux : Route de Trébeurden, Rue des Plages, Route du Gwern	32 900
Éclairage public et réseaux	171 940
Effacement des réseaux et aménagement de l'éclairage public : Traou ar Bourg, C'hastel Ere, Rue des Plages	171 940
Bâtiments communaux	605 000
Réhabilitation de la base nautique (études)	130 000
Réhabilitation de la salle polyvalente de Kerénoc (études et travaux)	440 000

Réhabilitation de la salle polyvalente de l'Ile-Grande (études)	35 000
Sport	20 300
Petits travaux au complexe sportif (éclairage, sanitaires)	9 500
Diagnostic énergétique du complexe sportif	3 000
Aménagement des accès aux terrains de football et au parking	7 800
Patrimoine	188 000
Aménagement autour de l'église	32 000
Rénovation de la chapelle de Saint-Samson	129 000
Rejointoiement de la façade et du pignon de la chapelle de Saint-Uzec	27 000
Cimetière	5 500
Végétalisation et aménagement des cimetières	5 500
Sécurité	83 000
Sécurisation des espaces communaux (études, tranche 1)	83 000
Services techniques	124 800
Achats : tracteur, fourche pour pelle à pneus, fendeur à bois, groupe électrogène, décorations de Noël, etc.	93 900
Réfection des chenaux de toiture	22 000
Création de silos de stockage	8 900
Mairie	47 440
Études pour l'aménagement de Pontourgon	31 440
Réfection des enduits extérieurs	16 000
Écoles	16 000
Équipement informatique	16 000
Enfance et jeunesse	15 700
Aménagement aire de jeux	15 700
Tourisme et environnement	175 000
Aménagement du sentier côtier	10 000
Remplacement de la borne de camping-car du Radôme	15 000
Remplacement ou réhabilitation de sanitaires publics	60 000
Aménagement de l'aire de stationnement de Keryvon	90 000
Ouvrages portuaires	40 000
Création d'une cale de stockage d'annexes à Pors Gelen	40 000
Acquisitions foncières	40 000
Achat de terrains	40 000
TOTAL des principaux investissements	2 200 030

M. LE GUILLOU indique que son groupe a prévu de s'abstenir sur ce point. Il s'étonne de voir pris en compte le transfert des résultats de l'Eau considérant qu'il faut une décision préalable du Conseil Municipal. M. le Maire confirme ce qu'il a dit en début de séance : la décision sera prise en Conseil et le pacte de transfert avec LTC permettra de finaliser l'opération ; ce qui ne peut être le cas aujourd'hui.

M. JORAND ne sait pas à quoi correspond le projet de réhabilitation de la salle de Kerénoc. Il regrette de ne pas avoir été impliqué. M. le Maire répond que seul le choix de l'architecte a été fait, suite à la réunion des membres des commissions travaux et appels d'offres de ce lundi, à laquelle était présent M. STÉPHAN. Il rappelle que la convocation des commissions n'était pas nécessaire mais que le choix d'associer la Minorité a été fait. Il s'agira maintenant d'élaborer précisément le projet. M. JORAND estime que la réhabilitation de cette salle est importante pour ce lieu de vie de Kerénoc/Landrellec et qu'il aurait été opportun de solliciter l'avis des habitants. M. le Maire redit que le projet est au stade du démarrage. Mme BROUDIC rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe fixée pour un projet qui sera conçu dans la concertation qui a commencé au sein de la commission, se poursuivra au Conseil et qui donnera une place à la population pour répondre autant que possible aux attentes.

Concernant la sécurité, M. JORAND demande à quoi correspondent les 83 000 € de la ligne « Sécurisation des espaces communaux (études, tranche 1) ». M. le Maire répond

qu'il s'agit d'engager une réflexion sur la sécurisation autour du terrain de foot et du complexe sportif, notamment, par l'installation de caméras. Il sait qu'il s'agit d'un sujet sensible qui sera mené avec un travail important au sein des commissions et du Conseil Municipal. Malheureusement la population autour du terrain de foot, comme les élus, est fatiguée des incivilités récurrentes. La Commune va travailler avec la gendarmerie pour élaborer un projet d'installation de caméras avec le souci d'une concertation. M. JORAND sait qu'il ne s'agit pas d'un sujet facile à aborder ; il connaît des habitants qui sont prêts du terrain.

Concernant la rubrique Tourisme et environnement, et l'aménagement du sentier côtier, M. JORAND fait part de l'écroulement d'une partie du sentier à Landrellec, entre le port et le restaurant. Il a constaté la pose de panneaux. Il demande si cette portion dangereuse est concernée par les travaux. M. le Maire confirme qu'il s'agit de cette portion mais aussi de portions autour de l'Ile-Grande. M. JORAND se souvient d'avoir eu par le passé des contacts avec les responsables du camping du GCU pour un déplacement du sentier mais qu'il était resté en l'état. M. le Maire précise que les travaux à mener sont délicats et que la Commune est en lien avec le service environnement de LTC. Il ajoute que des améliorations ont déjà été apportées au niveau de Landrellec par les services municipaux ces dernières semaines.

b. Présentation des budgets annexes

Budget Centre de loisirs

- Comme chaque année, le versement d'une participation communale de 60 000 € permet de réduire le déficit.
- Au regard du déficit important cumulé depuis la création de ce budget en 2005, les dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées.
- Pour permettre le fonctionnement du service, quelques achats sont prévus : armoires froides, lave-vaisselle. Quelques aménagements intérieurs (rangement) et la réfection de peintures en régie (salle de restaurant) sont programmés et seront pris en charge par le budget communal à titre de propriétaire du bâtiment.

Budget Campings

- Les charges habituelles sont prévues en fonctionnement. Les produits sont minimisés par rapport à une année normale pour tenir compte de la crise sanitaire et de la période plus courte d'ouverture de Landrellec.
- La fin de la réhabilitation du local principal du camping de Landrellec est financée sur l'exercice 2021 (yc le système d'assainissement).

Budget Port

- Le déficit de fonctionnement nécessite une gestion resserrée autour des dépenses nécessaires et l'optimisation des recettes. La modification de la grille tarifaire de 2021 ne devrait pas avoir d'impact notable sur le montant global des recettes.

Budget Espace d'activités Tachen an Askol

- Le budget est prévu avec une recette de 32 000 €, correspondant au dernier lot disponible.

Budget Cœur de bourg

- L'opération Cœur de bourg étant aujourd'hui achevée, ce budget doit être clôturé.
- Cette clôture du Cœur de bourg interviendra en 2021. L'opération étant déficitaire, le budget principal doit combler la dette de 209 081,48 €.

Montants d'équilibre proposés en recettes et dépenses pour les deux sections budgétaires (y compris les reports) :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	4 852 481,11	4 065 787,81	8 918 268,92
ALSH Crec'h Labo	410 194,14	20 306,98	430 501,12
Campings	312 000,00	1 033 103,94	1 345 103,94
Ports	84 000,00	27 299,71	111 299,71
Espace d'activités Tachen an Askol	96 000,00	17 568,11	113 568,11
Cœur de Bourg	209 081,48	209 081,48	418 162,96

Total	5 963 756,73	5 373 148,03	11 336 904,76
-------	--------------	--------------	---------------

Au nom de la Minorité, et ayant précisé que certains points ont déjà été évoqués dans la discussion qui précède et qu'il ne fera donc pas de commentaires supplémentaires, M. LE GUILLOU fait la déclaration suivante :

« Aujourd'hui, nous avons à voter le premier budget de la mandature, celui de l'année 2021.

Ce budget dont le total des principaux investissements est de 2 200 030 € (hors reste à réaliser) est dans la lignée du budget 2020 qui était de 2 231 400 €. La minorité actuelle que nous représentons ne peut vous adresser que les mêmes remarques, voire les mêmes critiques que vous avait adressé la minorité en 2020 : « *Il n'y a pas de réels investissements qui préparent l'avenir de Pleumeur-Bodou* ».

En 2021, les dépenses les plus importantes seront consacrées à la *Voirie* pour un montant de 634 450 € et pour celles des *Bâtiments communaux* qui seront à hauteur de 605 000€, et là, nous regrettons que ne soit pas acté la réhabilitation du centre de loisirs datant du début des années 70. Il aurait besoin d'une nette rénovation et cela avait déjà été signalé l'an passé par la minorité. Ces deux postes représentent à eux seuls, 56,34% des investissements. Le poste *Patrimoine* pour un montant de 188000€ et celui du *Tourisme et Environnement* pour 175000€ représentent quant à eux, 16,8%. L'ensemble de ces quatre postes représentent un total de 73,11% soit les trois-quarts des investissements.

Sur 15 postes référencés dans la liste des principaux investissements, nous avons les postes *Eaux pluviales, Éclairage public et réseaux, Sport, Cimetière, Sécurité, Services techniques, Mairie, Écoles, Enfance et jeunesse, Ouvrages portuaires et Acquisitions foncières*, soit 11 postes, qui ne représentent que 26,89% des investissements. On pourrait penser que nos remarques vont porter maintenant exclusivement sur ces postes mais ce ne sera pas le cas.

Comme signalé au début de notre intervention les montants 2020 et 2021 sont équivalents et de 2,2 millions d'euros. En consultant les investissements 2020, il apparaît que 32,26% concernaient l'aménagement urbain du bourg soit 720 000€. De ce fait, il y a une allocation différente qui a été réalisée en 2021 et qui amène des investissements de postes en augmentation :

- L'Éclairage Public et réseaux : +85 540 € soit une augmentation de 99%
- Tourisme et environnement : +108 000 € soit une augmentation de 161,19%
- Ouvrages portuaires : +25 000 € soit une augmentation de 166,57%
- Services techniques : +53 000 € soit une augmentation de 73,81%
- Mairie : +9340 € soit une augmentation de 24,51%

Un nouveau poste celui de la sécurité pour un investissement de 83 000 €, nous questionne à savoir de quelle sécurité il s'agit ?

Des investissements de postes en diminution :

- Sport (précédemment Equipement sportifs) : - 21200 € soit une diminution de 55,06%
- Enfance et jeunesse : - 6000€ soit une diminution de 27,65%
- Ecoles : - 4400€ soit une diminution de 21,56%
- Voirie : - 90550€ soit une diminution de 12,48%
- Eaux pluviales : - 62 100 € soit une diminution de 65,36%
- Cimetière : - 4500 € soit une diminution de 65,36%
- Acquisition foncière : - 60 000 € soit une diminution de 60%

Aux regards des postes Sport, Enfance et jeunesse, de l'Ecole et des acquisitions foncières dont l'investissement est en baisse, que le centre de loisirs n'est pas prévu dans le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissements sur cinq ans, nous constatons que les choix retenus par la majorité ne donnent pas de signaux forts en direction de la jeunesse pour les attirer sur la commune.

Il est indispensable d'avoir constamment à l'esprit de développer des moyens pour faciliter l'installation des jeunes sur la commune en utilisant tous les leviers administratifs disponibles et les lois en vigueur.

Autre sujet de préoccupation : il y a un pourcentage important d'eaux parasites qui arrivent dans les stations d'épuration, notamment d'eaux pluviales. Ce qui nous fait dire qu'il aurait peut-être été judicieux de pas diminuer l'investissement de ce poste. Un travail en collaboration avec les services à la population de LTC permettrait certainement d'améliorer le fonctionnement de nos stations d'épurations et peut-être de revenir à des normes qui permettraient de nouveau le raccordement à l'assainissement collectif et la délivrance de permis de construire.

Nous avons bien intégré que la règle que s'est fixée la majorité pour l'investissement est celle de la capacité d'autofinancement. Et par exemple, ne pas se focaliser sur la perception de la taxe foncière sur les résidences secondaire qui continuera à être perçue par la commune tout en restant vigilant en ce qui concerne la compensation de la taxe d'habitation mise en place par le ministre des finances qui stipule qu'elle sera réalisée à « l'euro près ».

Tout comme l'an passé, nous pouvons dire que ce budget a un manque d'ambition. Il est à noter que l'emprunt pour les dépenses de 2004-2005 est arrivé à échéance en 2020. L'annuité diminuera de 59 939,76 € en 2021, ce qui donne la possibilité à la commune d'une large manœuvre d'investir. Rappelons qu'actuellement les emprunts sont à des taux extrêmement bas.

Côté dépenses de fonctionnement, nous constatons de nouveau une baisse de dépenses de 3,9%, elle était de 2,45% en 2019. Certes il faut chercher à faire des économies comme cela est fait dans le cadre de la consommation d'énergie mais il ne faut pas oublier le service à la population, les départs à la retraite d'employés communaux de ces dernières années qui ne sont que partiellement remplacés ou pour partie par des emplois précaires, ce qui n'est pas sans conséquences.

Au sujet de la fiscalité, nous sommes favorables au maintien des taux actuels tout en sachant que sur la feuille d'impôt il y aura une augmentation de 0,2% dû à la revalorisation des valeurs locatives décidées par le gouvernement. Elle était de 1,2 en 2020. »

M. le Maire prend acte de cette déclaration. Il rappelle qu'il faut ajouter aux plus de 2 M € d'investissement du budget les 1,3 M € des restes à réaliser ce qui monte les crédits disponibles à plus de 3,3 M € pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions [STÉPHAN, LE GUILLOU, JORAND, QUEFFEULOU, STRBIK]

- adopte les budgets primitifs 2021 :
 - o du Budget Principal ;

- du budget Centre de loisirs de Crec'h Labo ;
- du budget Campings ;
- du budget Ports ;
- du budget Espace d'activités Tachen an Askol ;
- du budget Cœur de bourg.

À l'issue du vote, M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Le budget 2021 que nous venons de présenter est un budget préparé dans le contexte particulier de la crise sanitaire ; crise sanitaire que nous subissons tous depuis un an et qui est encore pleine d'incertitudes. Malgré cela, nous souhaitons poursuivre notre action avec dynamisme pour développer notre Commune et offrir à la population des infrastructures adaptées. Nous attendons avec impatience que la vie sociale et associative redémarre.

Tout en restant vigilant sur la maîtrise des charges de fonctionnement, le budget a été construit pour assurer un bon niveau de service, permettre la poursuite des actions engagées et pour prévoir les investissements nécessaires à une Commune de notre taille, sans verser dans le superflu.

La bonne maîtrise budgétaire, nous a permis de dégager un 2020 un excédent de fonctionnement de plus d'1,3 M € qui permettra d'autofinancer en grande partie les investissements prévus pour 2021.

Ajoutés à cela, notre dette, de l'ordre de 366 €/ habitant au 1^{er} janvier, et notre capacité à la rembourser en totalité en moins d'un an sont des atouts indéniables. Ils permettent d'envisager avec sérénité les investissements à venir.

En 2020, les projets étaient particulièrement conséquents avec l'aménagement du bourg mais aussi de nombreux travaux effectués sur tout le territoire communal en matière de voirie, d'éclairage public et d'effacement de réseaux, de bâtiments communaux dont le local de la SNSM, et bien d'autres.

En 2021, les projets sont encore très ambitieux puisque 2,7 M€ de crédits nouveaux sont inscrits, pour un total (avec les restes à réaliser) de 3,8 M€ de crédits disponibles pour des dépenses d'équipement. Ils permettront d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des Pleumeuroises, des Pleumeurois et des futurs habitants, d'accueillir les touristes et visiteurs dans de bonnes conditions, tout en accompagnant la transition écologique. Je citerai quelques exemples : l'amélioration de la voirie communale et le développement du réseau des voies douces, la réhabilitation des bâtiments en axant sur les économies d'énergie (salle de Kerénoc), la réhabilitation du patrimoine communal (avec les chapelles). Tous ces investissements se feront sans augmenter les taux d'imposition.

Des études et des demandes de subventions seront également menées en 2021 pour permettre les travaux inscrits au Plan pluriannuel d'investissement dès 2022. Au-delà des investissements, et malgré le problème de l'assainissement, la Commune poursuivra la préparation des projets en vue d'accueillir de nouvelles populations (lotissement de Pontourgon, logements sociaux).

Notre objectif reste bien de proposer une qualité de services, au plus proche des besoins et des attentes des Pleumeuroises et des Pleumeurois, dans le souci permanent de l'intérêt général. Il nous faut garantir le bien vivre à PLEUMEUR-BODOU pour les habitants actuels et ceux à venir. Le budget que nous vous avons proposé s'inscrit bien dans cette volonté. »

6. Fiscalité locale – Vote des taux communaux 2021

Rapporteur : Mme ML DRONIOU

La loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités et de leurs groupements. Ces dispositions modifient la nature des délibérations fiscales pour 2021.

Afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale pour 2021, les taux pour les deux taxes, que sont la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, doivent être votés.

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) n'a pas encore notifié les bases prévisionnelles pour 2021 par la transmission de l'État 1259.

Pour information, la Commune n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Le taux de 2019 s'applique automatiquement. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants continue à être perçue. Toutefois, le taux reste figé à celui de 2019 en 2021 et 2022.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur notre territoire. Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le Conseil Municipal doit voter sur un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental. Dans l'hypothèse d'une reconduction du taux 2020, le taux de TFPB 2021 sera le taux TFPB 2020 (21,36 %) auquel s'ajoute le taux TFPB du département des Côtes-d'Armor (19,53 %), soit 40,89 %. La Commune a la possibilité d'augmenter ou de baisser ce « nouveau » taux.

Le produit du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne coïncide pas forcément avec le produit « perdu » de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée aux communes sous-compensées. Un écrêtement de ressources sera appliqué aux communes surcompensées. Le calcul du coefficient correcteur sera détaillé dans une annexe de l'État 1259. À ce jour, nous n'avons pas le chiffre actualisé sur ce coefficient correcteur. Selon l'estimation adressée à la Commune début 2020 sur une simulation en situation 2018, notre Commune était sous-compensée et se voyait appliquer un coefficient correcteur de 1,016272289.

Pour 2021, le taux de revalorisation des valeurs locatives est de 0,2 %. En 2020, il était de 0,9 % pour les locaux d'habitation et de 1,2 % pour les locaux soumis à la taxe foncière.

Le budget 2021 est conçu avec une stabilité du produit fiscal par rapport à 2020, autour de 2 100 000 €.

Aussi, comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la Municipalité ne propose pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale pour 2021. Les taux d'imposition n'auront donc pas été augmentés depuis 2009.

Exprimant des craintes sur la récupération de la totalité de la taxe d'habitation par le biais de la taxe foncière, M. STÉPHAN demande ce qui se passerait si l'État ne compensait pas la totalité et estime que ce serait à la Commune de prendre en charge la perte. M. le Maire rappelle l'engagement de l'État à compenser la taxe d'habitation à l'euro près ; ce qui est notamment fait grâce au coefficient correcteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les taux suivants pour 2021 :
 - o 19,82 % pour la taxe d'habitation (*pour information*),
 - o 40,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (21,36+19,53),
 - o 85,48 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

7. Finances - Budget principal – Subventions 2021

Rapporteur : Mme Ch. BROUDIC

Document :

- Tableau récapitulatif des propositions 2021

Réunie le 09/03/2021, la Commission des Finances a examiné les propositions de subventions.

Globalement pour 2021, il s'agit de reconduire les enveloppes des années passées en signe de soutien aux associations, de répondre aux demandes faites en ce début d'année par les associations et de se donner la possibilité de répondre aux demandes qui pourraient intervenir en deuxième partie d'année ; par l'instauration d'une clause de revoyure au moment de l'été.

Concernant le processus, il est rappelé que les associations ont reçu par mail les informations pour déposer leur dossier de demande, les ont retournés pour le 15 février. Ces dossiers ont été examinés par un groupe de travail et les propositions présentées en Commission des finances.

En 2020, les associations ont reçu leur subvention et certaines n'ont pas eu d'activité en raison des protocoles et fermetures de salles. Comptant sur la reprise et des projets, des associations ont déposé des demandes ; d'autres, n'ayant pas utilisé la subvention de 2020, ont choisi de ne pas déposer de demande.

Si elle est inhabituelle, la gestion proposée des subventions vise à s'adapter au contexte sanitaire et à maintenir le soutien communal au secteur associatif.

Le bilan des montants attribués ou attribuables se déclinent ainsi :

	Attribué	Revoyure	Total
Associations pleumeuroises	48 455 €	5 840 €	54 295 €
Associations non pleumeuroises	1 350 €	250 €	1 600 €
Adhésions - participations	2 130 €	0	2 130 €
TOTAL des subventions de fonctionnement	51 935 €	6 090 €	58 025 €
Participations obligatoires	38 075 €	1 500 €	39 575 €
TOTAL général des subventions et participations	90 010 €	7 590 €	97 600 €

Mme BROUDIC fait observer que la Commune apporte un soutien financier pour le fonctionnement et les aides à l'emploi pour certaines associations sportives mais que ce n'est pas le seul : la mise à disposition de salles équipées, de matériel pour les festivités, la logistique et le travail des agents communaux sont aussi importants.

M. L'HÔTELLIER ajoute que la Commune examine avec bienveillance les éléments fournis dans la demande de subvention (effectifs, finances, projets, etc.), surtout celles qui génèrent du lien social, celles qui sont tournées vers la jeunesse ou encore qui contribuent à l'emploi. Il s'agit aussi de prendre en considération le projet de l'association plutôt que son budget.

M. STÉPHAN se dit gêné par le montant de l'adhésion à l'association des maires de France. D'après les éléments qui figurent sur le site de l'AMF, le montant calculé serait de 464 € et non de 1 439 €. Supposant que le vote se fera en bloc, il indique que le groupe s'abstiendra pour cette raison. Mme BROUDIC s'étonne que cet élément puisse justifier une abstention pour l'ensemble des associations pleumeuroises. M. STÉPHAN précise qu'il préférerait un vote en deux temps. Mme BROUDIC ajoute que l'information de M. STÉPHAN est partielle puisqu'à priori il ne tient compte que de l'adhésion nationale et pas départementale. Le mode de calcul complet pourra être fourni.

Considérant qu'il est trésorier du Football Club, M. JORAND indique qu'il ne prendra pas part au vote pour cette subvention. M. LE BIGOT lui demande s'il a rectifié le montant de la subvention auprès de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- accorde la subvention au Football Club Trébeurden Pleumeur-Bodou [pour : 26 ; non participation : 1 (JORAND)] ;
- accorde la participation à l'Association des Maires de France [pour : 22 ; abstentions : 5 (STÉPHAN, LE GUILLOU, JORAND, QUEFFEULOU, STRBIK)] ;
- accorde les autres subventions et participations communales telles que présentées [unanimité].

M. le Maire tient à préciser qu'avant de « mettre le feu » auprès de certaines associations en leur annonçant des baisses importantes de subvention, il serait utile de se rapprocher du Maire ou de ses adjoints pour se renseigner ; ce qui éviterait de lancer de fausses informations et d'obliger le maire à démentir. Dans tous les cas, si l'occasion d'une baisse venait à se présenter, la Commune prendrait préalablement contact avec cette association. Membre de la commission finances, M. LE GUILLOU estime, à titre personnel, qu'il ne faut pas diffuser de chiffres tant que la décision n'est pas officielle. Concerné, M. JORAND dit que l'information est restée cantonnée à quelques responsables du foot à qui il avait donné cet élément et qu'il a ensuite rectifié. Ce n'était pas volontaire de sa part. M. LE BIGOT note qu'il a bien reçu l'information de quelqu'un.

8. Finances – Budget annexe des ports – Régularisation

Rapporteur : Mme ML DRONIOU

Afin d'ajuster l'inventaire du budget annexe des ports, il convient de régulariser une recette de 31 797,26 €, reçue avant 1998, et imputée à tort sur le compte 1318 (subvention d'investissement) et qui n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Il convient de transférer la somme de 31 797,26 € par un crédit au compte 1021 (dotation) et un débit au compte 1318.

Ces écritures seront uniquement passées par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la régularisation d'écriture telle que présentée ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ce dossier.

9. Ressources humaines – Tableau des ratios promu-promouvables 2021

Rapporteur : Mme Ch. BROUDIC

Document :

- Tableau des ratios 2021

Il s'agit de déterminer, grade par grade, l'effectif des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade en 2021 ainsi que le ratio des promovables. Comme pratiqué habituellement, il est proposé un ratio différencié en fonction des grades. Le ratio ne vaut pas promotion automatique. Après avis du Comité Technique départemental, les ratios sont votés par le Conseil Municipal.

Le tableau est présenté en séance. Des explications sont données dans le cas de ratios inférieurs à 100% : critères statutaires non remplis tels que détachement, absence d'encadrement, etc.

M. STÉPHAN demande s'il peut y avoir des mutations dans la fonction publique territoriale dans le cas où une personne ne se retrouverait pas dans ce tableau. Mme BROUDIC confirme que si ce n'est pas possible en interne, l'agent peut chercher un poste dans une autre collectivité. M. STÉPHAN demande si un agent reçu à un concours doit avoir une mobilité ou s'il peut en bénéficier sur son poste. Mme BROUDIC répond qu'il n'y a pas d'automatisme et que cela dépend de la possibilité de nommer dans la collectivité en fonction du besoin, du poste et des missions. Dans le cas défavorable, l'agent peut chercher à bénéficier de son concours dans une autre collectivité.

M. STÉPHAN demande comment sont départagées deux personnes quand le taux est de 50 % pour deux postes. Mme BROUDIC répond que plusieurs critères sont pris en compte et, par exemple dans le cas des ATSEM, la Commune a pris le principe d'avancer un agent chaque année, si les autres critères sont remplis.

Considérant les avis du Comité Technique départemental en date des 5 février et 4 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des ratios des promu-promouvables pour l'année 2021 tel que présenté.

10. LTC – Pacte de gouvernance

Rapporteur : M. le Maire

Document :

- Projet de pacte de gouvernance

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que, dans le cadre des relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de 9 mois à compter

du renouvellement général après avis des Conseils Municipaux des Communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.
M. le Maire présente le contenu du pacte de gouvernance.

M. STÉPHAN indique que ce document décrit bien l'organisation de LTC et invite à le lire. Concernant le vote, le groupe s'abstiendra dans la logique de la liste citoyenne et de gauche qui considère que les assemblées délibérantes doivent garder leurs prérogatives et qui est gênée par les délégations confiées aux exécutifs ; ce qui transforme les assemblées en chambres d'enregistrement.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 1^{er} ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 2 février 2021 approuvant le projet de pacte de gouvernance et sa transmission pour avis aux communes membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions [STÉPHAN, LE GUILLOU, JORAND, QUEFFEULOU, STRBIK] :

- approuve le projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

11. Questions diverses

a. Centre de vaccination

M. le Maire informe que face à la dégradation de la situation sanitaire dans le Département, un centre de vaccination éphémère a été ouvert à PLEUMEUR-BODOU, au Pôle Phoenix, depuis ce mercredi 17 mars. Environ 1000 personnes sont vaccinées chaque jour. Il y a travaillé ce week-end avec M. le sous-préfet, le président de LTC et le commandant des pompiers. Cette accélération de la vaccination sur le territoire du Trégor est la bienvenue. Il tient à saluer le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la qualité de l'organisation très rapidement mise en place.

Depuis lundi, l'accueil de la Mairie est largement sollicité par la population de PLEUMEUR et d'ailleurs avec plus de 120 appels téléphoniques par jour, sans compter les passages. Nos agents et les élus apportent toute l'aide possible pour aider à l'inscription mais ils ne peuvent pas inscrire directement les demandeurs sur le site internet.

b. Questions de la Minorité

(Mail du lundi 15/03/2021, 12h15 transmis par M. STÉPHAN)

1. « Logement : Une loi autorise les mairies à prélever des taxes sur les logements vacants depuis plus de 2 ans (pour les communes de moins de 50 000 habitants, c'est la THLV). Ceci permet de dégager des sommes importantes et de faire bouger le patrimoine bâti, de manière à créer quelques logements d'urgence ou à caractère social. La mairie a-t-elle réfléchi à ce levier intéressant ? Cela freine

également l'accession à la propriété pour des résidences secondaires (loi ENL no 2006-872 du 13 juillet 2006. À compter des impositions établies au titre de 2013, elle concerne les propriétaires de logements inoccupés depuis au moins deux ans dans les communes qui le décident expressément par délibération du conseil municipal prise avant le 1er octobre de l'année précédente, conformément aux conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code général des impôts.) »

M. le Maire répond que par délibération du 31/08/2017, le Conseil Municipal a déjà instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Cette taxe doit inciter les propriétaires à louer ou vendre leur bien. Il faut toutefois dire que le nombre de logements vacants est réduit dans la Commune. Aussi, le produit de cette taxe reste très peu significatif : 12 rôles pour 3 036 € de taxe perçus en 2019 et 3 297 € en 2020.

2. « Pastilles d'iode : Jeudi 11 mars 2021, le Japon a commémoré le dixième anniversaire du séisme, du tsunami et de l'accident nucléaire de la centrale nucléaire de Fukushima qui s'en est suivi. Lorsqu'un accident se produit sur des installations nucléaires, de type centrale nucléaire ou site militaire comme celui de l'île-longue, il est plus que probable qu'il y ait des rejets d'iode radioactif dans l'atmosphère. Les populations se voient alors exposées à ce radioélément et la conséquence pour ces populations est de développer un cancer de la thyroïde. Cette problématique a été mise en évidence dans les régions d'Ukraine, de Biélorussie et de Russie à la suite d'une exposition d'iode radioactif dû à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl survenue en 1986. Suite à cet événement des réflexions ont été menées (OMS, AEA...) et ont permis la mise en œuvre de politique de distribution de comprimés d'iode. En France, il a été établi sur ce sujet des textes, circulaires, plan orsec Iode... Il est à noter que la prise précoce de ces comprimés en cas d'accident nucléaire réduit le risque de cancer de la thyroïde engendré par l'inhalation de l'iode radioactif. Il est important de le redire, le risque est réduit si ces comprimés sont ingérés à temps, ce qui sous entendant qu'il faut disposer d'un stock de comprimés. Il existe des lieux de stockages départementaux et c'est sur décision du Préfet qu'est déclenché la livraison et l'arrivée des comprimés dans toutes les mairies. La crise sanitaire que nous traversons liée au coronas virus a mis en évidence des dysfonctionnements en ce qui concernait les stocks de masques au début de la pandémie... Cela nous amène cette première question : qu'en est-il du stock des comprimés d'iode ? C'est une commune-relais qui réceptionne les comprimés d'iode et qui informe ensuite les maires des communes du canton. Dans notre secteur quelle est la commune-relais ? Pour la distribution à la population, des centres de distribution communaux de distribution devraient voir le jour. Pouvez-vous nous dire comment la commune s'est préparée à l'éventualité d'une distribution de pastille d'iode ? »

M. LETANOUX estime cette question intéressante et demande des explications sur l'utilité, le fonctionnement, la prescription de ces pastilles. M. STÉPHAN répond qu'il n'est pas médecin. Même si elle est surprenante, il pose la question car, contrairement aux riverains d'une centrale, la population n'a pas connaissance de ce dispositif et qu'au moment de l'anniversaire de l'accident de Fukushima il faut s'interroger sur les stocks et leur distribution. Une explosion nucléaire ne prévient pas.

M. LETANOUX explique le fonctionnement des pastilles : l'iode stable fournie par ces pastilles sature la thyroïde, qui a besoin d'iode, et évite en cas d'explosion l'entrée de l'iode radioactive dans la thyroïde, dangereuse pour l'organisme.

M. le Maire ajoute que la Commune a fait une demande d'information auprès de la sous-préfecture. Les éléments seront transmis à réception de la réponse.

3. « Subventions aux associations : Quand et comment les responsables des associations sont-ils.elles informés de « l'appel » à dossier de demande de subvention ? Est-il prévu une « provision » pour des retardataires ou des associations qui n'auraient pas reçu l'information ? Quels sont les critères retenus pour l'attribution des subventions annuelles ? »

Mme BROUDIC répond que les associations ont été informées par différents canaux : site Internet et mail. Chaque année, la Commune prévoit des crédits pour faire face à de nouvelles demandes en cours d'année (provision de 5 000 €). Comme indiqué au point 7, dans le cadre du contexte sanitaire, la Commune a prévu des crédits supplémentaires pour une clause de revoyure en milieu d'année. Il a pu être constaté que les crédits votés sont similaires à ceux des années passées. Les associations seront informées de la possibilité de déposer des demandes en temps voulu. Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité pour examiner les attributions éventuelles.

Concernant les critères, M. L'HÔTELLIER en a parlé au point 7. Les projets, les activités, les difficultés sont examinés de la façon la plus pertinente pour conserver le dynamisme du tissu associatif pleumeurois, dont on sait combien il manque dans le contexte actuel.

4. « Camping de Landrellec : combien de temps par année est occupé le logement (extension en cours) au camping municipal de Landrellec ? S'il est inoccupé en hiver nous suggérons qu'il devienne un logement d'urgence. »

M. L'HÔTELLIER répond que rien n'est exclu mais que le logement du gestionnaire est occupé sur la période d'ouverture du camping. Ce logement doit être disponible et en état à l'ouverture. Une expérience passée n'a pas été concluante. Ce local n'est pas le mieux adapté pour servir de logement d'urgence. Mme SÉGURA ajoute qu'il serait très difficile d'expulser une personne en cas de besoin.

M. LETANOUX répond qu'à ce jour la Commune ne dispose pas de logement d'urgence mais qu'un projet a été lancé dans le cadre du CCAS depuis quelques mois. La Commune disposera donc bientôt d'un tel logement à l'Ile-Grande, géré par le CCAS. Il s'agit d'un studio libre dans le bâtiment des logements du 54 rue des Iles. Le CCAS a d'ailleurs prévu dans son budget 2021 des travaux en régie pour la réfection de ce logement.

c. Dates

19/03/2021, 16h : Commémoration avec jauge réduite à 10 personnes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h50.

Pierre TERRIEN, Maire	Christelle BROUDIC	Bertrand L'HÔTELLIER
Françoise NIHOARN	Alain MARQUET	Marie-Louise DRONIOU
Gérard LE BIGOT	Yvonne SÉGURA	Michel LETANOUX
Claudine RODRIGUÈS	Tom BOUSTOULLER	Martine BOUSTOULLER
Yvon MOISAN	Odile BRIENT	Christian CORBEL
Patrick TOUZÉ	Claude NICOL	Sophie FROMENTOUX
Christophe LE MESTRE	Sonia PASCAL	Bérangère MEYER
Claire PROVOST	Jean-Claude JORAND	Alain STÉPHAN
Pierre LE GUILLOU	Anne QUEFFEULOU	Bérengère STRBIK